

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 AOÛT

LA HAUTE COUR

La troisième audience

Après l'appel nominal qui a constaté l'absence de sept membres de la Haute Cour, M. de Beaurepaire a repris son réquisitoire.

Après avoir démontré la complicité de MM. Dillon et Déroutède dans les manifestations qui eurent lieu devant le Louvre et aux restaurants Durand et Lemardelay, et de ses deux complices, les membres de la Ligue des Patriotes, le procureur général a soutenu la question de compétence juridique.

Cette exposition très développée a rempli une première séance jusqu'à 3 heures 1/2.

A 4 heures, M. de Beaurepaire reprenait sa démonstration, citant l'opinion de nombreux jurisconsultes, et rappelant les procès jugés par la Haute Cour depuis la Révolution.

Un nouveau chef d'accusation a été développé par le procureur général. Actes d'indélicatesse, détournements, concussion, d'après M. de Beaurepaire peuvent être justiciables de la Haute Cour comme faits connexes au complot et à l'attentat. On avait cru que l'autorité militaire aurait été saisie de ce chef d'accusation.

Le bruit a couru que le gouvernement a redouté que, par suite des relations nombreuses de l'ancien ministre de la guerre dans l'armée, il y eut trop d'officiers compromis, de froissements, de récriminations qui auraient produit un détestable effet dans le corps de nos officiers. Toutefois, au départ du courrier, M. de Beaurepaire n'a point encore conclu et on ignore encore si le Sénat sera saisi au nom de ce troisième chef d'accusation. De nombreux sénateurs déclarent qu'il serait temps d'en finir avec ce spectacle scandaleux. Les éclaboussures atteignent autant le gouvernement et le parti républicain que le parti national.

PÉRORAISON

M. Q. de Beaurepaire termine ainsi son réquisitoire :

« Pour ma part, j'ai commis un crime : j'ai cru que, considérer les principes et le droit comme supérieurs à l'humanité, c'était le fait d'un bon magistrat.

« J'ai commis un autre crime, celui de ne pas trahir le gouvernement de la République en danger.

« En face de ce gouvernement qui m'avait comblé pendant dix ans, j'ai fait mon devoir, devoir qui m'a valu tant d'outrages.

« Depuis ma jeunesse j'ai été tout droit et je dis que ce procès sera l'honneur de ma carrière. »

A ce moment, la Gauche applaudit, la Droite proteste et est rappelée à l'ordre.

« Pardonnez-moi ce cri involontaire, reprend le procureur général : faites que l'épopée boulangiste ne se renouvelle pas.

« Et permettez à un homme qui n'a jamais rougi d'être chrétien de dire qu'il est resté fidèle au bien des hommes et à Dieu. »

Le réquisitoire est fini.

Un substitut donne lecture des réquisitions écrites requérant condamnation contre les trois accusés.

Les réquisitions lues, il se produit un violent incident.

M. Buffet se lève et, usant de son droit de juré, demande à poser une question.

Le président M. Le Royer s'oppose à toute discussion.

Cinquante-trois des membres de la Droite ont alors rédigé et remis au président la déclaration suivante :

« Les soussignés ont l'honneur de demander à monsieur le président d'ouvrir la délibération de la Haute Cour sur la question de compétence avant toute autre délibération. »

Les signataires prendront part à la discussion de la question de compétence qui aura lieu aujourd'hui lundi, au début de l'audience, et si — comme la chose est probable — la Haute Cour se déclare compétente, ils se retireront, laissant à la majorité républicaine du Sénat la responsabilité des mesures à prendre, des peines à appliquer.

Dans une lettre qui sera publiée ultérieurement, la Droite fera juge le pays de la résolution que sa conscience lui fait le devoir de prendre.

Le premier devoir d'un juge est de ne pas excéder sa compétence, et la Droite laisse à la Gauche la responsabilité des doctrines républicaines : « En politique, il n'y a pas de justice. »

On passera ensuite à l'examen des faits, pièces et documents, et plusieurs audiences seront certainement nécessaires — quatre au moins. Comme la Haute Cour ne siégera pas jeudi 15 août, il ne faut pas attendre le jugement avant vendredi au plus tôt. Espérons en tout cas que samedi le dénouement sera enfin connu.

M. Georges Thiébaud vient d'adresser au procureur général près la Haute Cour une lettre dans laquelle il énumère les crimes dont M. Q. de Beaurepaire l'a accusé dans son réquisitoire. Il lui demande, avec juste raison, pourquoi lui, Thiébaud, complice avéré d'attentats et complots intentés au général Boulanger, il n'est pas poursuivi.

M. de Cyon adresse au Gaulois une lettre dans laquelle il affirme que la partie du réquisitoire qui le concerne n'est pas conforme à sa déposition.

INFORMATIONS

La Presse pose cette question :

« Parmi les sénateurs appelés à juger le général Boulanger, n'en existe-t-il point un qui fut jadis condamné à deux ans de travaux publics pour désertion ? »

« Ne fut-il pas même, en raison de cette condamnation, mis à la porte d'un grand journal du matin ? »

« Celui-là, tout au moins, aurait dû avoir la pudeur de s'abstenir. »

A LA FRONTIÈRE ITALIENNE

On mande de Marseille, 8 août :

« Une collision a failli se produire à Saorges, station frontière de l'Italie, près Saint-Dalmas, entre les chasseurs alpins français du 24^e bataillon et les bersagliers italiens.

« Le 2 août, à la pointe du jour, trois bersagliers approchèrent des avant-postes d'une compagnie de chasseurs, déclarant qu'ils voulaient désertir, à cause des mauvais traitements qu'ils subissaient.

« Peu après, survint un officier de bersagliers accompagné de plusieurs soldats.

« L'officier invectiva les chasseurs, et s'adressant à leur sergent lui réclama ses hommes, réclamation qu'il crut pouvoir accompagner de menaces.

« Sans se laisser intimider :

« Si vous faites un geste, répliqua le sergent, vous ferez la connaissance de la car touche Lebel. »

« L'officier se le tint pour dit et se retira en criant : « Au revoir, à bientôt, à Nice ! »

« Quelques pas plus loin, un coup de feu retentit et les chasseurs assurent avoir entendu siffler une balle.

« Une enquête est ouverte. »

MAGISTRATURE ÉPURÉE

A propos de la condamnation, par le tribunal de Bourges, d'un boucher qui avait vendu de la viande corrompue aux troupes du camp d'Avor, le Paris dit :

« Je sais bien qu'il faut toujours respecter la « chose jugée » ; mais je ne respecte pas du tout le jugement que vient de rendre le tribunal correctionnel de Bourges. Je le trouve au contraire monstrueux, digne d'éveiller l'indignation publique et fait pour discréditer la magistrature.

« Qu'est-ce donc qu'avaient à juger les membres de ce tribunal, et comment ont-ils jugé ? »

« Quinze jours de prison ! c'est-à-dire probablement qu'on a trouvé dans l'affaire des circonstances atténuantes. Lesquelles ? — Est-ce que ce boucher, fournisseur de l'armée française, ÉTAIT ALLEMAND ?... »

Les républicains ne sont jamais contents. Ils devraient pourtant se rappeler que leur magistrature a été épurée ; qu'ils l'ont filtrée, clarifiée autant qu'ils ont pu, par les procédés républicains les plus perfectionnés. L'opération a été menée par M. Martin-Feuillée, avec l'assentiment de M. Cazot. Que pouvait-on demander de plus ?

Voilà que cette magistrature est déjà en train de se discréditer. C'est qu'évidemment la vertu de ces nouvelles couches judiciaires n'était pas bien solide.

LA MARÉCHALE CANROBERT

Les obsèques de M^{me} la maréchale de Canrobert ont eu lieu le 9 août. Le départ du cortège pour l'église a eu lieu à midi.

Le deuil était conduit par le maréchal de Canrobert ; malgré la douleur et sa grande fatigue, il a voulu accompagner la dévouée de son affectueuse compagne jusqu'à la dernière séparation.

Le maréchal était assisté de ses fils Marcel et Louis.

Le comte Fleury représentait le prince Victor-Napoléon.

Parmi les nombreux assistants, on remarquait le maréchal de Mac-Mahon qui, depuis deux jours, était auprès de son ami et compagnon d'armes.

Le service religieux a eu lieu en l'église de Jouy-en-Josas toute tendue de draperies de deuil. Elle était trop petite pour contenir la foule accourue pour témoigner au maréchal son affection et sa douleur.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Jouy-en-Josas, en attendant la sépulture définitive dans un caveau de famille.

UN NOUVEAU F.

La loge franc-maçonnique les Droits de l'Homme devait procéder, lundi dernier, à l'initiation de trois grands dignitaires de la suite du Shah de Perse. Mais cette initiation n'a pu avoir lieu au jour indiqué par suite d'une indiscretion commise, car, paraît-il, le Shah ne goûte pas fort la franc-maçonnerie, étant peu d'avis d'en voir répandre dans ses Etats les idées.

C'est mercredi soir, à la loge de La Clémentine amitié, qu'un seul des trois dignitaires proposés d'abord, M. Mirza-Mattaleb, ministre des postes du Shah de Parse, s'est présenté et a été admis à l'initiation.

Mirza-Mattaleb a subi sans sourciller les différentes épreuves.

Dans cette séance, La Clémentine amitié lui a conféré les trois premiers grades d'apprenti, de compagnon et de maître, avec l'espoir que le nouvel initié fondera bientôt à Téhéran une loge correspondante du Grand-Orient de France !

M^{re} Fleury Hottot, évêque de Bayonne, vient de mourir au refuge d'Anglet, près de Bayonne, où il était malade depuis six mois.

Il n'était âgé que de cinquante-neuf ans et succombe à un excès de travail.

M^{re} Hottot n'occupait que depuis deux ans le siège épiscopal de Bayonne, mais il avait su, par sa bonté et sa charité, se faire aimer de tous. Sa mort laisse d'unanimes regrets.

M. Gagneur, député du Jura, est mort samedi. Ce député était le mari de M^{me} Gagneur, le romancier libre et libre-penseur.

Sa fille, M^{me} Syamour, est un sculpteur distingué qui a été récompensé au Salon de 1888.

Le défunt ne sera pas enterré. D'après sa volonté expresse, il sera crémé. La cérémonie funèbre a eu lieu aujourd'hui à dix heures du matin, au Père-Lachaise.

VOYAGE DU SHAH DE PERSE

Chaumont, 10 août.

Le voyage du Shah s'est accompli jusqu'ici dans les meilleures conditions, partout la foule est nombreuse. A Troyes, une brillante réception lui est faite ; plus de trois mille personnes avaient envahi les abords de la gare, on s'écrasait aux grilles. Le préfet, M. Mastier, est venu saluer le Shah au nom du gouvernement. Le

